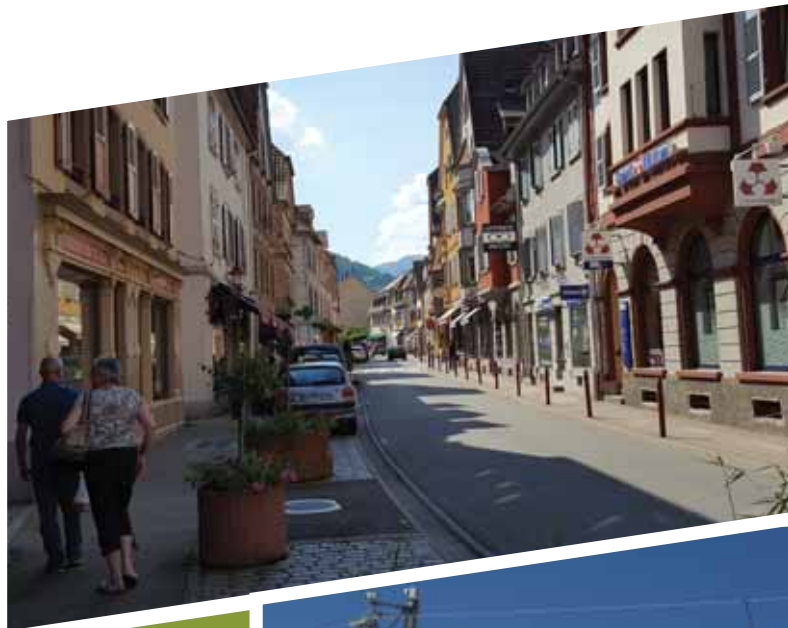


Rapport d'activités

de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

2016



SOMMAIRE

LES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIONS EN COURS

p 3 à 28

Aménagement du territoire / Développement local

Le Contrat de Territoire de Vie
Le Grand Pays de Colmar

p 4 à 5
p 4
p 5

Economie, Tourisme, Agriculture

Partenariat avec le Club des Entrepreneurs de la Vallée de Munster et l'association GREGO et émergence d'Éccoparc
L'Opération Collective de Modernisation de la Vallée de Munster
La Maison du Fromage - Vallée de Munster
La chaufferie bois intercommunale
Le GERPLAN
Patrimoine de mémoire 14-18

p 6 à 11
p 6
p 7
p 8
p 9
p 10
p 11

Environnement et cadre de vie

Collecte et traitement des Ordures Ménagères et des déchets valorisables
L'assainissement collectif intercommunal
Autosurveillance du réseau d'assainissement intercommunal

p 12 à 15
p 12 et 13
p 14
p 15

Services à la personne

Très petite enfance : CEJ, RAMP et multi-accueils
Animations Jeunes
Soutien aux établissements scolaires
La chambre funéraire intercommunale
Trans'Vallée, le service de transport à la demande
Soutien aux acteurs du développement local

p 16 à 23
p 16
p 17 et 18
p 19
p 20
p 21
p 22 et 23

Services aux communes / CCVM

Coopération communes / CCVM

p 24
p 24

Culture, Sports et Loisirs

Le Centre Nautique Intercommunal La Piscine
L'Espace culturel Saint-Grégoire
Les stations de ski de la Vallée de Munster

p 25 à 28
p 25
p 26 et 27
p 28

Communication

Promotion des équipements et services

p 29
p 29

LES FINANCES INTERCOMMUNALES

P 30 ET 31

Le Contrat de Territoire de Vie

Le Département du Haut-Rhin met en place en 2010 une nouvelle politique d'aide sous la forme de « Contrat de Territoire de Vie ». La Communauté de Communes de la Vallée de Munster est insérée dans le territoire de vie Colmar, Fecht et Ried. 2014 est l'année de démarrage de la 2^e génération de contrat.

Ce deuxième Contrat de Territoire de Vie soutient des projets structurants répondant à des priorités de développement et d'aménagement du territoire qui ont été définis collégialement lors des différentes rencontres préparatoires en 2013. Pour Colmar, Fecht et Ried, le contrat est signé le 12 décembre 2013 et celui de la première révision le 3 mars 2015.

Initialement prévu sur une durée de 6 ans, le CTV prend fin de façon anticipée au 31/12/2016 pour les actions de fonctionnement et d'ingénierie (Transport à la Demande, poste d'Agent de développement).

4

➔ ZOOM

- La CCVM bénéficie pour l'ensemble de la durée du **CTV 2014 / 2019 de 350 000 €**
- **9 actions** inscrites avec **844 000 € de crédits réservés** ;
- **2 postes** d'agent de développement local aidés jusqu'au 31/12/2016
- **L'aide maximale apportée par projet est de 40 %** mais elle varie en fonction des priorités retenues par le Département.
- Les derniers projets soutenus sont :
 - Les travaux de l'Espace culturel Saint-Grégoire
 - L'aménagement du centre de valorisation

➔ PERSPECTIVES

Le CTV ne sera ni révisé, ni reconduit

Le Grand Pays de Colmar

La CCVM adhère au Grand Pays de Colmar, territoire de projets présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale qui fédère 97 communes et 7 intercommunalités. Le 1^{er} contrat de pays a été conclu avec l'état et la Région en juin 2005. De nouveaux contrats successifs ont été signés avec la Région Alsace en mars 2007 et décembre 2011. Cela permet le financement d'actions et de l'animation.

L'organisation du GPC repose sur un Collège des Présidents d'intercommunalités, organe exécutif du Pays, un Conseil de développement et une cellule administrative. Le portage du GPC a été confié par ses membres à la Ville de Colmar qui s'appuie également sur les services des EPCI membres pour la réflexion et la réalisation des projets.



Exposition à la Maison des Services dans le cadre de la «Quinzaine de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat»

Guides des sorties du Grand Pays de Colmar 2016



➔ ZOOM

- Élaboration des **17^e et 18^e éditions du Guide des sorties dans le Grand Pays de Colmar**
- **Programmation d'un spectacle** de la Comédie vagabonde à l'Espace culturel Saint-Grégoire
- Participation à différentes opérations pilotées par Norbert SCHICKEL :
 - **Plateforme de rénovation énergétique OKTAVE**
 - **Plan Climat Air énergie Territorial - Thermographie aérienne**
 - **Exposition** pour la «Quinzaine de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat»
- La CCVM a versé **une cotisation de 10 921 €** au GPC.

➔ PERSPECTIVES

- **Mutualisation de la promotion touristique**
- **Site unique de commercialisation**

Partenariat avec Le Club des Entrepreneurs de la Vallée de Munster et l'association GREGO Emergence d'ÉCOOPARC

Le Club des Entrepreneurs de la Vallée de Munster et l'association des commerçants et artisans GREGO sont des partenaires essentiels dans les dossiers communautaires tels que l'Opération Collective de Modernisation ou l'étude de positionnement touristique.

Le Club des Entrepreneurs, qui est accompagné par les Chambres Consulaires et des élus de la CCVM, a pour vocation de réunir plusieurs fois dans l'année les chefs d'entreprise autour de thématiques qui les préoccupent et d'assurer la promotion des différents membres en organisant des visites entre confrères. Ces réunions d'échanges permettent une meilleure connaissance du tissu économique local et le développement des synergies.

Le Club est également partenaire du Forum de l'Emploi organisé au sein de la Maison des Services avec Pôle Emploi, qui met en relation des entrepreneurs et des demandeurs d'emploi locaux.

En 2016, l'association GREGO, forte de ses 110 membres, a fait évoluer son système de fidélisation. Les timbres ont laissé place à une carte à puce qui permet aux consommateurs de « cagnoter » des euros. 25 commerces sont équipés de ce nouveau dispositif. Cette opération a été subventionnée par l'Opération Collective de Modernisation de la Vallée de Munster.

En 2016, une nouvelle structure dépendante du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et de « Cooproduction » a été créée : ÉCOOPARC. Elle oeuvre pour le développement économique de notre territoire. Ses principales missions consistent à valoriser et mettre en avant les initiatives d'entrepreneurs de la vallée qui sont en phase de création ou de lancement. La CCVM est partie prenante quant au développement de cette nouvelle structure.

➔ ZOOM



4^{ème} Forum de l'Emploi le 11 mai 2016

- le Club regroupe **47 chefs d'entreprises**
- **4 réunions d'échanges avec visites d'entreprises** (Resontra, Woodia, Cuisines et Créations, Wehrey Plâtre et Staff) et **une réunion d'information sur « la nouvelle loi travail »**
- **19 offres** à pourvoir lors du 4^{ème} Forum de l'Emploi organisé le 15 mai ; **13 recrutements**

L'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat de la Vallée de Munster

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a obtenu des fonds de l'état (FISAC) pour une Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM). Cette action vise à soutenir et dynamiser les petites entreprises afin de conforter l'offre et le tissu économique du territoire.

Elle se traduit par l'octroi d'aides financières directes aux entreprises pour certains investissements (travaux de rénovation ou de mise aux normes) et la mise en place d'actions collectives visant à :

- Affirmer l'identité commerciale du territoire
- Professionnaliser les commerçants et artisans
- Accroître la visibilité
- Resserrer les liens entre les acteurs économiques.

L'OCM est menée avec le soutien de la Région Grand Est, du Département du Haut-Rhin, des Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Colmar Centre Alsace, Chambre de Métiers d'Alsace), ainsi que l'association des commerçants et artisans de la Vallée de Munster (GREGO).

7

➔ ZOOM

- La CCVM bénéficie d'une enveloppe de :
 - **324 000 € pour les aides directes qui concernent les rénovations de commerces et l'achat de matériel de production**
 - **36 000 € pour les actions collectives** menées conjointement avec l'association Grego, comme par exemple pour la nouvelle carte de fidélité.
- **3 réunions de comité de pilotage** pour valider les dossiers des candidats et accréditer les fonds



• **12 entreprises de la Vallée de Munster** bénéficiaires de l'OCM : SARL Willy Fritsch, SARL Florentz, O'Sommet SAS By Sylphe, SARL Philippe Ertlé, SARL Ets Guthleben, Atelier Fritsch SARL Menuiserie, SAS Bomberger Guhring - Torrefaction Schreiber, SARL L'Abbaye d'Anny, SARL Salon de coiffure Rebert, EURL Brin de Folie, EURL Le Village, E.I. Anne Cl'Hair Coiffure.

➔ PERSPECTIVES

- **Poursuite de l'OCM jusqu'à épuisement des fonds disponibles**

La Maison du Fromage et La Fromagerie de la Vallée de Munster

La Maison du Fromage - Vallée de Munster est constituée d'un espace muséographique scénarisé, ludique et interactif valorisant la fabrication du Munster, d'un pôle « expositions », d'un espace commercial dédié aux produits locaux (fromages, viande, lait...) et d'un pôle « restauration ».

Depuis son ouverture au public, elle est devenue le lieu emblématique de la Vallée de Munster en offrant à l'ensemble de la filière touristique et plus généralement économique, une lisibilité qui lui manquait jusqu'alors.

Ce projet agro-touristique offre également un nouveau débouché commercial supplémentaire (circuits courts) aux produits du territoire.

Suite à des difficultés financières, la SEML qui exploitait la Maison du Fromage - Vallée de Munster a cessé son activité le 31/12/2015. Pour éviter une fermeture longue préjudiciable, la CCVM a confié, de manière transitoire sur 2016, la gestion de l'équipement à un privé, la SAS La Maison du Fromage de la Vallée de Munster. La CCVM a organisé parallèlement une nouvelle procédure de DSP.

Implantée sur le même site depuis 2014, la « Fromagerie de la Vallée de Munster » réunit 13 exploitants agricoles locaux. La CCVM, propriétaire du bâtiment, a poursuivi sur 2016 les adaptations et ajustements techniques nécessaires (climatisation, ventilation) en concertation avec l'exploitant.



➔ ZOOM

- La Maison du Fromage est **confiée à un privé par COTDI**
- **Un loyer de 33 250 €** est payé par la SAS « Maison du Fromage - Vallée de Munster » à la CCVM
- **22 650 entrées au pôle muséal**
- **Application d'une baisse des tarifs d'entrée** au pôle muséal
- **780 000 € de Chiffre d'Affaires annuel** pour la Maison du Fromage
- **20 tonnes de fromages** commercialisées par la Maison du Fromage.
- **2,5 mois de fermeture exceptionnelle**



➔ PERSPECTIVES

- **Résultat de la procédure de la nouvelle délégation de service public** pour l'exploitation de l'équipement.

La chaufferie bois intercommunale

La chaufferie intercommunale a été mise en service en décembre 2014, avec le raccordement du centre nautique La Piscine. Un an plus tard, en décembre 2015, la maison de retraite Le Foyer du Parc s'est également raccorder au réseau de chauffe.

La régie, chargée de l'exécution du service public de production et de transport de chaleur issue de la chaufferie intercommunale bois énergie, assure l'investissement et la gestion des installations, l'approvisionnement en combustible, le pilotage de l'installation ainsi que la distribution de calories jusqu'aux sous-stations des clients.

➔ ZOOM



- **Consommation de 2 107 MWh pour La Piscine**
- **Consommation de 559 MWh pour le Foyer du Parc**
- **Rendement de la chaudière de plus de 90%**
- **813 tonnes de combustible consommé** avec un taux moyen d'humidité de **25%**
- Les cendres sous foyer ont été analysées et stockées au centre d'enfouissement technique de classe 1 de Vaires et Montoille, pour un coût de **5 085,92 € TTC**
- **Arrêt de 6 semaines** de l'installation en raison de la vis d'extraction des cendres endommagée
- **Équipe technique : 2 personnes** avec présence quasi quotidienne.

9

➔ PERSPECTIVES

- **Transmettre le bilan d'une année de fonctionnement à l'ADEME** afin de solder le dossier de subvention
- **Indemnisation des travaux préparatoires** réalisés pour le compte de la Verte Vallée
- **Évacuer les cendres issues de l'électrofiltre**
- **Optimiser le fonctionnement de l'outil** (dimensionnement du silo)

Le Gerplan

Souvent louée pour la qualité de son cadre environnemental, la Vallée de Munster et notamment sa composante paysagère n'en demeure pas moins fragile. Les conflits d'usage liés à l'occupation de l'espace foncier encore disponible et facilement exploitable deviennent fréquents et les espaces boisés ne cessent de s'étendre.

Consciente de cette situation et désireuse de rouvrir ses paysages, notamment aux abords des villages ou en montagne, en contribuant au soutien de l'activité pastorale, la CCVM s'engage depuis 2012 dans la démarche de GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural) initiée et soutenue par le Conseil Départemental.

➔ ZOOM

- **3 actions engagées :**
 - **Amélioration pastorale à Hohrod** (GAEC Versant du Soleil) : 33 600 €
 - **Amélioration pastorale à Munster** (GAEC des hautes-Chaumes) : 27 000 €
 - **Amélioration pastorale à Eschbach** : 96 000 €
- **Sentier des ponts** à Stosswihr
- **Création d'une mare pédagogique** à Metzeral (études préalables)

➔ PERSPECTIVES

- **Ouverture et aménagement de pâturage à Breitenbach**
- **Amélioration pastorale à Muhlbach**
- **Création d'une mare pédagogique à Metzeral (travaux)**

Le patrimoine de mémoire 14-18

Souhaitant conforter le positionnement de la vallée de Munster sur la thématique du tourisme de mémoire lié à la Grande Guerre, la CCVM s'est inscrite dans la démarche Pôle d'Excellence Rurale « Patrimoine de mémoire 1914-1918 » initiée par les ADT haut-rhinoises et vosgiennes portée par 8 communautés de communes du Massif Vosgien et clôturée au mois de juin 2016.

La labellisation de ce PER et le financement complémentaire apporté par l'Etat ont permis les travaux de réhabilitation de l'ambulance alpine de Mittlach pour en faire un musée couplé à un nouvel itinéraire pédestre inaugurés en juillet 2015.

11



➔ ZOOM

- **Coût global du projet : 299.311 €** dont 199.617 € (69%) de subventions, ainsi que, grâce à la Fondation du Patrimoine **2.496 €** par le mécénat populaire et **5.000 €** du Club des mécènes.
- **1581 entrées payantes** entre Vendredi Saint et le 11 novembre
- **660 € de dons**
- **1 800 € de subventions** (dont 1 500 € de la CCVM au titre de 2015 et 2016)



Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets valorisables

Trois services de collecte sont proposés à la population :

- collecte des ordures ménagères, une fois par semaine et collecte du tri sélectif (une collecte tous les 15 jours dans toutes les communes) en porte à porte ;
- collecte au centre de valorisation (ferraille, bois, encombrants, végétaux, textiles, plastiques, DEEE, piles, papiers/carton, huiles végétales et minérales, gravats, déchets toxiques, radiographies médicales, cartouches d'encre, batteries, peintures et solvants, capsules Nespresso, plâtre)
- collecte en points d'apport volontaire pour le verre, les papiers/cartons/plastiques/aciers/aluminiums et les textiles
- une collecte spécifique ponctuelle (pneus)

Toutes ces collectes sont assurées par des sociétés extérieures attributaires de marchés publics.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SITDCE qui gère le centre de valorisation énergétique de Colmar. Les ordures ménagères font donc l'objet d'une valorisation énergétique (chauffage) et d'une valorisation matière (récupération de l'acier et de l'aluminium).

Le traitement des déchets recyclables est assuré par des sociétés spécialisées (Schroll, Recycal, Rohr, ...).

Performance du service

	OM	PAPIER/CARTON/ ELA	PLASTIQUE	VERRE	ACIER	ALU
Tonnage collecté	3 639	879	77	829	10,69	2
Ratio Kg/an/hab	215	52	5	49	0,8	

Indicateurs financiers (fonctionnement)

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Collecte et traitement des OM et du tri en PAP	1 119 773	Reprise des matériaux	120 713
		Eco-Emballages	241 109
Apport volontaire (verre et tri)	64 288	Redevance spéciale + déchets des professionnels en déchetterie	151 913
Déchetterie	529 279	TEOM	1 516 307
TOTAL	1 713 340	TOTAL	2 030 042

➔ ZOOM



Modernisation de la signalétique du centre de valorisation



Aire de stockage des bennes à Wihr-au-Val

L'année 2016 fut marquée par :

- **Le remplacement de la signalétique et du panneau d'entrée** du centre de valorisation.
- La poursuite de l'opération **composteur à 10 €**
- L'organisation de la **collecte ponctuelle de pneus VL**
- **Le lancement de l'étude de sécurisation et d'installation d'un contrôle d'accès** au centre de valorisation
- La délibération du 19 octobre 2016 pour la **suppression de la collecte du tri en porte à porte à partir du 1er juillet 2018**
- **La mise en place de deux portails sur l'aire de stockage des bennes à Wihr-au-Val** suite à de nombreux dépôts sauvages
- **La réalisation d'une nouvelle zone de stockage pour les bennes de réserves** du centre de valorisation, afin de sécuriser les manœuvres.
- **La poursuite de l'aménagement des points de regroupement**

L'assainissement collectif intercommunal

La CCVM est compétente pour la réalisation, la gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement intercommunaux.

En plus des réseaux et ouvrages existants réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, sont considérés comme intercommunaux les réseaux et ouvrages à réaliser à l'avenir, dès lors qu'ils assurent le transit d'effluents provenant de quartiers (plus de 4 maisons) d'au moins deux villages de la CCVM.

Le collecteur intercommunal d'assainissement permet la collecte des effluents de la vallée et leur transport jusqu'à la station d'épuration de Colmar.

Pour le bilan des opérations, se référer au rapport annuel.

➔ ZOOM

- Il s'étend sur approximativement **40 km** et dessert **toutes les communes de la CCVM, excepté Wasserbourg**, pour laquelle l'assainissement s'effectue strictement à la parcelle (assainissement non collectif).
- La CCVM ne perçoit **aucune redevance d'assainissement collectif** auprès des particuliers.
- Le budget assainissement est financé par les **contributions des communes membres**, au prorata de la population et de la consommation d'eau potable.
- La CCVM est l'interlocuteur du **Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs** (SITEUCE), gestionnaire de la station d'épuration de Colmar.

Autosurveillance du réseau d'assainissement intercommunal

Le collecteur d'assainissement de la CCVM est équipé de divers déversoirs d'orage, qui conformément aux arrêtés du 22 décembre 1994 et du 22 juin 2007, doivent faire l'objet d'une surveillance.

Celle-ci permet :

- la détection des déversements anormaux
- la surveillance des rejets dans le milieu naturel par temps de pluie
- une estimation de la pollution déversée.

Le niveau de précision défini par l'arrêté dépend de la quantité de pollution qui transite par ces ouvrages.

Afin de répondre aux obligations réglementaires, le marché conclu avec la société Degrémont Services a permis d'équiper les bassins d'orage de Munster, Wihr-au-val et les déversoirs d'orage de Breitenbach, Luttenbach et Munster Weier.

Les mesures effectuées tout au long de l'année font apparaître les volumes déversés cumulés suivants :

15

	Volumes déversés						
	Pluviométrie à Luttenbach	Breitenbach	Luttenbach	Weier	Rond Point	Wihr-au-Val	Total
Total	1 107 mm	5 m ³	758 m ³	4 339 m ³	3 589 m ³	0 m ³	8 691 m ³

➔ ZOOM

- **Des opérations de maintenance** sont effectuées mensuellement par Veolia à Wihr-au-Val, sur les sites de Munster et plus ponctuellement à Breitenbach et Luttenbach. En 2016, **les frais d'alimentation électrique et de télécommunications s'élèvent à 1 408 € TTC.**
- Les prestations assurées dans le cadre du marché de **maintenance** par la société Veolia s'élève à **6 873 € TTC.**
- Le capteur hauteur - vitesse 16 couches du Rond Point ainsi que la sonde Vega ont été remplacés pour un montant de **6 786 € TTC.**

Très petite enfance : CEJ, RAMP et multi-accueils

La CCVM a mis en place différents services pour favoriser l'accueil de la très petite enfance dans la vallée : le Relais Assistantes Maternelles et Parents (RAMP) en 2000, les 2 Multi-Accueils À Petits Pas et Les Petits Petons en 2005 et l'accueil complémentaire La Ritournelle en 2008. Parallèlement, la CCVM renforce son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales en signant un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ - contrat d'objectifs et de cofinancement) pour la période 2014/2017.

La gestion de ces services a été attribuée par marché public de service à l'Association de Gestion de la Petite Enfance de la Vallée de Munster présidée par Marie-Josée VILLAUMÉ. De son côté, la CCVM assure les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments.

➔ ZOOM

Le budget global annuel moyen du gestionnaire s'élève à **1 million d'€** et le coût annuel moyen pour la **CCVM est de 230 000 €**.

En recettes, les usagers participent selon un barème fixé par la CAF qui représente en

2016 le versement de **168 000 €**. Des aides de la MSA, de la CAF et du Département sont versées directement au gestionnaire. La subvention CEJ de la CAF est quant à elle versée directement à la CCVM, d'un montant de **214 000 €** (correspond à 70% de l'aide totale, le solde étant versé en 2017).

Le prix du marché est de **634 600 €**.

Les travaux d'entretien et de maintenance pour la CCVM **16 200 € TTC**.

Le RAMP :

- **96 assistantes maternelles agréées**, dont 89 en activité.
- Le service du RAMP est assuré par **1 animatrice** à temps partiel (80%).
- Accueil de **238 enfants**.

Le Multi-Accueil **«Les Petits Petons»** à Soultzbach-les-Bains :

- **60 familles et 64 enfants**.
- Taux d'occupation annuel de **81 %** en facturé.
- Équipe de **9 personnes** dont 4 à temps plein et 5 à temps partiel.

Le Multi-Accueil **«à Petits Pas»** à Munster :

- **108 familles et 117 enfants**.
- Taux d'occupation annuel de **74,66 %** (sur 12h d'amplitude horaire).
- Équipe de **15 personnes** représentant 10 équivalents Temps Plein.

L'accueil **«La Ritournelle»** :

- **19 familles et 19 enfants**.
- Taux d'occupation annuel est de **99 %**.
- Équipe de **3 personnes**.



Animations Jeunes

Présentes sur le territoire depuis 1977, et placées sous la responsabilité du « Bureau Animations Jeunes », les activités rencontrent aujourd'hui un écho très favorable auprès des parents et des jeunes de la vallée de Munster.

Ce succès est le résultat d'une politique de développement sur les onze dernières années, avec des missions élargies pour être au plus proche des attentes des usagers.

Aujourd'hui l'objectif est de maintenir cette offre très éclectique d'activités en direction des 4-18 ans, tout en garantissant un service de haut niveau, une qualité d'encadrement, mais aussi une qualité éducative en donnant du sens à l'ensemble des actions développées sur le territoire.

Descriptif

Les activités du service se déclinent autour :

- **Des « Écoles de Sports et Arts »** : activités sportives et artistiques dans un but d'initiation et de découverte. Fonctionnent de septembre à juin, après l'école du lundi au samedi.
- **Des « Animations Petites Vacances et Animations Été »** : stages d'initiation d'une durée de 5 jours, camps, séjours. Période de couverture de l'ensemble des congés scolaires.
- **De l' Espace Jeunes** : lieu de rencontre, d'informations et de montage de projets en direction de jeunes de 11 à 18 ans. Son but est d'aider les adolescents à se construire. Ouverture sur l'année sur détention d'une carte de membre de 10 € annuel.
- **Des « Animations Itinérantes »** : proposées sur plusieurs communes de la vallée de Munster sous la forme de permanences chaque semaine (animation par bassin de vie). Fonctionnent en semaine en dehors des congés scolaires sur inscription trimestrielle de 10 €.
- **Des Animations au foyer du collège** : présence des animateurs de la CCVM de manière informelle pendant la récréation.
- **Des animations SportiVallée** : animations organisées à la salle de sports de Muhlbach sous la forme d'un plateau multi-activités (escalade, badminton, tir à l'arc, tennis de table et structures gonflables). Cette animation a pour cible les touristes en séjour dans la vallée de Munster et les familles de la vallée.
- **Du Stage BAFA et accueil de stagiaires** : mise en place d'une session de formation générale pour les jeunes de 17 ans et plus. Durée de la formation 8 jours. Durant l'année nous accueillons des stagiaires pour la validation d'un stage d'observation.

- **Du Réseau information parentalité** : coordination du Réseau Parents 68 - Vallée de Munster. organisation de soirée conférence débat autour des questions de l'éducation et de la parentalité, en lien avec la communauté éducative et scolaire (collège, lycée, assistante sociale,...)
- **De la Gestion d'un équipement sportif le COSEC** : gestion du planning, des réservations et suivi de la bonne utilisation de l'équipement tout au long de l'année.
- **Des Structures ludiques gonflables** : mise à disposition des associations de la vallée, nous assurons le planning de réservation.
- **De la Carte VitaCulture** : le Bureau Animations Jeunes est répertorié par l'Agence Culturelle d'Alsace comme point relai de cette carte gratuite pour les jeunes de 15 à 28 ans. La carte VitaCulture donne droit à des tarifs réduits pour des spectacles, concerts, festivals.

18



➔ ZOOM

- Animations petites vacances : **1049 participants**
- Animations été : **1691 participants**
- Espace jeunes : **70 membres - 225 jours d'ouverture pour 3308 présences**
- Animations itinérantes : **1382 présences sur 7 communes**
- Accueil de **2** stagiaires
- **10 cartes** VitaCulture émises
- Réseau information parentalité : **4 soirées**
- **Budget de fonctionnement** du B.A.J :
 - Dépenses : **240 760 €** (frais de personnel inclus)
 - Recettes : **133 593 €**

Soutien aux établissements scolaires

La CCVM apporte un soutien logistique aux établissements scolaires du secondaire ainsi qu'au Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté (RASED) et développe également des actions en direction des écoles primaires notamment par :

- La mise à disposition et l'entretien du COSEC, salle de sports intercommunale, située à Munster. Cet équipement, qui fait l'objet d'un programme pluriannuel de réhabilitation (toiture, sol, vestiaire, chaudière, sanitaire, installations électriques, ...), est prioritairement affecté aux établissements secondaires.
- Le financement des frais de fonctionnement du Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté (RASED) qui intervient sur l'ensemble des communes
- Le financement d'actions socio-éducatives pour les élèves du secondaire (forfait de 11 € par élève et par an pour le Lycée et 12 € par élève et par an pour le collège)
- Le soutien à l'équipement du collège (5,50 € par élève et par an)
- Les transports scolaires vers le collège et le lycée (avec le soutien du Conseil Départemental)
- Le transport des primaires et maternelles (certaines écoles) vers le centre nautique
- Le soutien aux section «ski» et « audiovisuelle » du Lycée.
- La mise à disposition de véhicules pour le transport des élèves (section vidéo, compétitions sportives nationales,...)
- L'organisation de 4 spectacles vivants en direction du public scolaire
- La prise en charge de l'accès des scolaires à la Maison du fromage

19



Le transport scolaire vers le Centre Nautique La Piscine
Atelier scolaire avec les artistes avant leur représentation
à l'Espace Culturel Saint-Grégoire



➔ ZOOM

- Frais de fonctionnement du **COSEC : 28 450 €**
- Frais de fonctionnement du **RASED : 1 340 €**
- **Transports scolaires : 211 650 €** en dépenses (compensé en recettes par le Département du Haut Rhin) et vers la piscine : **21 200 €**
- Soutien à la **section ski/escalade du Lycée : 1 500 €**
- Soutien à la **section audiovisuelle du Lycée : 1 741 €**
- **Actions éducatives du Lycée : 3 000 €**
- **Actions éducatives du Collège : 6 000 €**

La chambre funéraire intercommunale

Pour permettre aux familles endeuillées d'organiser les obsèques de leurs proches dans des conditions décentes, la CCVM a réalisé en 1999 une chambre funéraire.

Les locaux, d'une superficie totale de 120 m², sont situés rue Alfred Hartman dans l'enceinte du cimetière communal de Munster. Ils comprennent :

- Un local d'entrée réservé à l'accueil et à l'attente des familles, ainsi que des sanitaires à leur disposition ;
- Deux salons d'exposition des corps
- Une salle de préparation des corps climatisée avec accès couvert et boxes réfrigérés
- Des locaux techniques

L'exploitation de la chambre funéraire a été confiée à l'entreprise de Pompes Funèbres Claudepierre de Munster dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Le délégataire assume l'intégralité des charges de fonctionnement (23 100 €) dont un loyer annuel de 9 815 € versé à la CCVM.

➔ ZOOM

- **9 815 €** de loyer versé à la CCVM
- **6 215 €** de travaux engagés par la CCVM pour :
 - le remplacement de la VMC : **1 140 €**
 - l'installation de la climatisation : **3 911 €**
 - l'amélioration de la visibilité de l'équipement avec l'installation d'un lettrage en façade : **1 164 €**

Trans'Vallée, le service de transport à la demande

Afin de répondre aux besoins des personnes rencontrant des problèmes de mobilité pour se rendre chez le médecin, pour faire leurs courses ou pour effectuer leurs démarches administratives, la CCVM a décidé de créer en partenariat avec le Département du Haut-Rhin, un service de transport à la demande : Trans'Vallée.

Depuis sa mise en place en juin 2011, ce service est assuré par les Taxis-Ambulances JACQUAT dans le cadre de marchés publics successifs.

Trans'Vallée est un service réservé aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité (personnes âgées, handicapées ou ne disposant pas de véhicule), pour des transports non réguliers vers les services publics et privés (gare SNCF, administrations, professionnels de santé) ou commerces locaux à condition que les trajets soient internes aux 16 communes de la vallée de Munster.

Ce service fonctionne tous les jours, du lundi au samedi de 9h à 18h. Il suffit aux personnes désirant faire appel à ce service de réserver leur course la veille, en appelant directement le prestataire (Ambulances JACQUAT) ou en lui envoyant un mail.

Le prix de la course est de 3€ quelque soit le parcours (une course équivalent à un aller ou un retour).

21



➔ ZOOM

- **Le coût total du service est de 84 540 €** dont **32 215 € à la charge de la CCVM**. La part des usagers s'élève à 23 925 €. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin soutient à hauteur de 22 400 €
- Ce service a permis de transporter **9 975 usagers sur l'année** dont 3 501 vers des services de santé et 4 144 à destination des commerces.

➔ PERSPECTIVES

- **Arrêt de la subvention de fonctionnement départementale le 31/12/2016**
- **Transfert de la compétence « Transport » à la Région Grand Est le 1/01/2017.**

Soutien aux acteurs du développement local

La CCVM a développé de nombreux partenariats avec des acteurs locaux pour soutenir le dynamisme, l'animation, l'attractivité de la vallée et les initiatives visant à renforcer la solidarité entre ses habitants dans les domaines suivants notamment :

- **Soutien aux acteurs sociaux :**

Chaque année, la CCVM apporte son soutien financier aux associations qui œuvrent dans le domaine social : l'association «coup de pouce» qui gère la boutique alimentaire, les «restaurants du Cœur», le Fond de Solidarité de la Vallée...

- **Soutien aux associations culturelles ou sportives :**

D'importantes subventions sont allouées chaque années aux associations locales qui organisent des manifestations culturelles ou sportives, qui gèrent des services à la population d'intérêt communautaire (bibliothèque, entretien des sentiers,...). La CCVM apporte également un soutien indirect à ces structures locales en réalisant des vidéos de manifestations locales visibles sur la WebTV de la Vallée de Munster ou en finançant un service d'annonces radiophoniques de manifestations.

22

- **Partenariats privilégiés :**

Des collaborations plus approfondies, formalisées par convention, sont nouées avec trois structures intervenant dans des domaines de compétences de la CCVM :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne :

Le Syndicat Mixte des Stations de Montagne de la Vallée de Munster est l'acteur en charge de la politique d'aménagement des stations de montagne en rassemblant en son sein le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster :

L'Office de Tourisme de la Vallée de Munster est une association regroupant les délégués communautaires et des représentants des professionnels du tourisme, des loueurs et des associations locales.

Il est le bras armé de la politique touristique intercommunale en terme d'accueil, de promotion et d'animation du territoire. L'OTVM et la CCVM sont liés par une convention de partenariat dans laquelle sont détaillés les grands axes de développement pluriannuels et les actions majeures menées par l'association.

L'École de Musique et de Danse de la Vallée de Munster :

Cette association propose des cours d'éveil musical, de solfège, d'apprentissage de différents instruments à l'attention de l'ensemble des enfants de la vallée.

Depuis juin 2013, l'EMDV est logée au sein de la Maison des Services.

Le Président de la CCVM siège dans son conseil d'administration.



NOMS DES ORGANISMES	Montant versé
AIDE AU TOURISME	
Office de Tourisme de la Vallée de Munster, Grand Pays de Colmar	292 500 €
Club Vosgien	2 500 €
Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne	392 860 €
Sous total	687 860 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Colmar Marathon Club	500 €
La Munstérienne de Gymnastique	1 000 €
Sprinter Club de Munster	500 €
Sous total	2 000 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Jazz Festival	4 000 €
Mathématiques Sans Frontières	200 €
GREGO	2 400 €
École de Musique et de Danse de la Vallée de Munster	48 000 €
Projets pour la Vallée - Festival La Vallée des Contes	800 €
Les Amis du Musée de l'Ambulance Alpine	1 500 €
Sous total	56 900 €
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SOCIALES	
Mission Locale	7 703 €
Boutique Coup de Pouce	15 000 €
Fonds de solidarité	3 500 €
Les Restaurants du Coeur	500 €
Amicale du personnel CCVM	8 000 €
Association La Pépinière	9 144 €
Les Nussackrächer	948 €
Les Trolles	1 435 €
Sisney Kids	1 455 €
Sous total	47 685 €
TOTAL GÉNÉRAL	794 455 €

Coopération communale

La coopération entre les communes et la CCVM s'exprime sous différentes formes :

- Une archiviste à mi temps a été recrutée par la CCVM pour le classement des archives des communes et de la CCVM.
- Les communes assurent pour le compte de la CCVM la livraison ou le remplacement des poubelles, la mise à disposition des sacs de tri, l'entretien des itinéraires cyclables, la distribution des supports de communication,
- La CCVM et les communes co-financent l'aménagement des points de regroupement, mutualisent du matériel technique de voirie (balayeuse, Points à Temps, centrale d'enrobage) et du matériel divers : matériel de conférence (vidéo projecteur, ordinateurs portables, grilles d'exposition,...)
- La CCVM met à la disposition des communes un service de consultation numérisée du cadastre
- Elle organise des groupement de commandes pour l'électricité (Metzeral, Soultzeren, Munster, CCVM)
- La CCVM met en place une convention tripartite entre la CCVM, Colmar Agglomération et les communes pour l'instruction des permis de construire et des différentes autorisations d'urbanisme.
- La CCVM a accueilli des étudiants en Master de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg pour travailler sur le thème de la mutualisation. Des orientations ont pu être dégagées telles que la mutualisation des achats, le regroupement des contrats d'assurance...



- **L'archiviste** est intervenue pour le compte des communes de Wihr-au-Val, Gunsbach, Breitenbach, Luttenbach, Stosswihr, Soultzeren, Hohrod, Walbach, Muhlbach pour un coût à la quinzaine de **2 677 €**.
- Toutes les communes à l'exception de Wasserbourg ont bénéficié du service **du point à temps** et utilisé **76 640 litres de bitume** (plus de détail dans le rapport joint en annexe).

Le Centre Nautique Intercommunal

Situé au cœur du parc de la fecht à Munster, le centre nautique «la Piscine» propose une halle de bassins couverts de 600 m² et un parc extérieur offrant des bassins uniques dans la région, une salle de remise en forme et un espace de balnéothérapie (sauna, hammam, jacuzzi,...)

Un programme d'animations annuel est proposé pour tous : leçons de natation pour petits et grands, cours d'aquagym, d'aquafitness ou d'aquabiking, séances de bébés-nageurs.

Outre l'aspect d'offre de loisirs, le centre nautique permet aux élèves de la vallée l'apprentissage de la natation. Cette mission est financée par la collectivité y compris le transport des élèves. A leur arrivée en 6^{ème}, tous les enfants savent nager les 25 m réglementaires.

➔ ZOOM



- La Piscine, c'est **130 000 entrées payantes** par an plus 13 000 scolaires en moyenne
- Le ticket moyen est de **4,90 €**
- le Chiffre d'Affaires est de **638 000 €** en moyenne pour **1 275 000 €** de charges (uniquement en fonctionnement)
- Le coût du service à charge de la collectivité est de **450 000 €**
- La piscine est gérée par une équipe de **16 permanents** avec 15 saisonniers pour la saison estivale
- Répartition du budget : la masse salariale représente 54% du budget, les charges à caractère général 38 %, les charges financières et l'investissement 8%
- Elle est ouverte au public **3 365 heures par an** avec **1 340 animations** proposées sur l'année
- **56 000 €** de travaux engagés en 2016 :
 - un nouveau poste de dosage et de régulation du PH du chlore : **36 000 €**
 - une nouvelle décoration végétale : **20 000 €**

L'Espace culturel Saint-Grégoire

Essentiellement dédié à la programmation cinématographique, l'équipement accueille également des spectacles vivants tant dans le cadre des locations par des tiers (associations, entreprises, écoles) que pour la programmation culturelle proposée par la CCVM.

L'exploitation cinématographique est confiée à l'association Vidéoval par délégation de service public. C'est actuellement la 3^e DSP qui est en cours avec une validité du 3 juin 2014 au 2 juin 2020. De son côté, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster gère en direct la programmation de la saison de spectacles vivants et la location des locaux et l'ouverture du bar.

Que ce soit en cinéma ou en spectacles vivants, le fonctionnement de l'Espace Culturel Saint-Grégoire s'appuie sur la notion de saison culturelle qui se déroule en général de septembre à septembre pour le cinéma, de septembre à mai pour le spectacle vivant. Le bilan de l'année 2016 englobe donc 2 saisons partielles.

Le cinéma est exploité toute l'année mais avec des adaptations d'horaires durant l'été. Vidéoval assure ainsi au minimum 10 séances hebdomadaires avec des jours fixes (mercredi, vendredi, samedi et dimanche) et programme des séances spécifiques pour les scolaires du primaire, du collège et du lycée de la vallée. Il programme 8 séances hebdomadaires minimum le jeudi, vendredi, samedi et dimanche à 18h et 21h en période estivale.

Vidéoval organise également des temps forts :

- La « Nuit du Festival de Cannes »
 - Des soirées du cinéma classique et des films-débats (environ 1 fois par mois)
- ou participe à de tels événements :
- Fête du cinéma en juin.
 - Festival Augenblick en novembre.
 - Depuis la 3^e DSP, diffusion numérique « hors-film » d'opéras ou ballets environ une fois par mois.

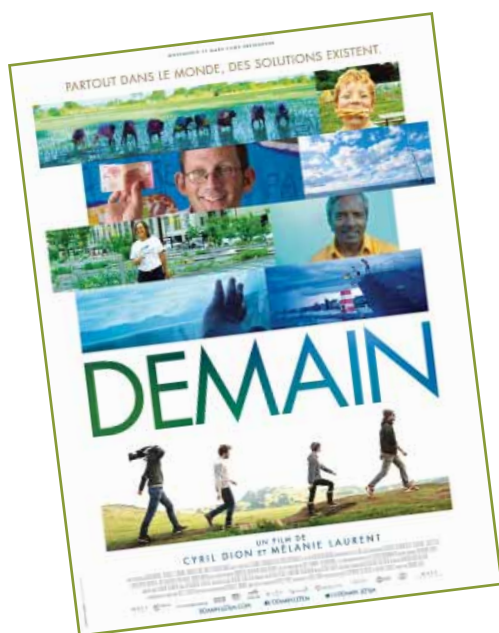
La saison des spectacles vivants et les locations occupent les autres créneaux hebdomadaires, à savoir le lundi, le mardi, le jeudi et un vendredi par mois.

Cette saison culturelle prend appui sur le projet culturel défini par la Commission « Culture ». Il vise à s'ouvrir à un public le plus large possible et à une gamme variée d'expressions artistiques. Une saison comprend entre 12 à 20 séances publiques et scolaires et 6 séances de ciné-conférences Connaissance du Monde.

Les locations varient en fonction des demandes et des créneaux disponibles. Au fil des saisons, des loueurs sont devenus « des fidèles » tels que le TAC, l'EMDV, le BAJ avec le Réseau Parents 68 - Vallée de Munster, ...

En dehors de ces créneaux d'occupation culturelle sont positionnés les temps d'intervention pour le nettoyage des locaux, l'entretien et la maintenance du bâtiment.

➔ ZOOM



CINÉMA	
Entrées	23 634
Entrées scolaires	4 622
Séances	630
Carte de membre	571
NOUVEAUTES	
• 6 séances de ciné-débat	757 entrées
• 7 séances d'opéra	426 entrées
SPECTACLES VIVANTS ET CINÉ-CONFÉRENCES	
Entrées	2 549
Entrées scolaires (avec jauge limitée)	653
Séances	16
Spectacles et ciné conférence proposés	20
Abonnement	9
LOCATION 2016	
Nombre de locations	20
Nombre de loueurs	11
Locations payantes	10
Locations à titre gracieux/partenariat	10

- Le **budget de fonctionnement** global : **142 000 €**.
- Les **recettes de fonctionnement** proviennent des usagers, des locations payantes et des partenaires (ACA, ...) pour un total de **49 700 €**.
- Dans le cadre de la DSP, l'exploitant cinématographique Vidéoal verse une **redevance annuelle** fixée à 5 % des entrées et vente de confiseries, soit **4 550 € TTC**
- **Des dépenses d'investissement**
 - travaux de réfection de la toiture : **148 990 €**
 - travaux d'accessibilité **de 2 398 €**
- **Opérations subventionnées** par le fonds de soutien à l'investissement public local (**36 804 €**) et par le Conseil Départemental du Haut-Rhin au titre du Contrat de Territoire de Vie (**59 021 €**)

Les stations de ski de la vallée de Munster

Les stations de ski font depuis des décennies partie de l'histoire de la vallée de Munster. Face aux difficultés rencontrées par les exploitants privés dans les années 2000 notamment à cause de nouvelles réglementations sur les remontées mécaniques, une politique en faveur de l'aménagement de ces sites de montagne a été adoptée par le Département du Haut-Rhin afin de maintenir le ski et de lui donner des perspectives touristiques.

Issu du Syndicat mixte du Gaschney créé en 1974, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster réunit le Département et la CCVM (7 représentants élus chacun) en étendant ses compétences à l'ensemble des sites de ski de la vallée.

Dès lors, le Schnepfenried, site d'intérêt départemental, et dans une moindre mesure le Gaschney, le Tanet ainsi que le site nordique des Trois Fours ont bénéficié de financements et programmes de rénovation et d'investissements permettant à ce jour d'y pratiquer le ski, mais aussi de favoriser l'émergence de différents projets publics et privés d'accueil, de services et d'activités de loisirs complémentaires été et hiver.

Axe structurant de la politique touristique du territoire, le ski et plus généralement les activités de pleine nature contribuent à l'économie de la vallée et génèrent plusieurs dizaines d'emplois.

➔ ZOOM

- 3 sites (**Schnepfenried, Tanet et Gaschney**) exploités par des sociétés privées à travers des Délégations de Service Public (DSP) ; le site nordique des **Trois Fours** exploité en régie.
- Des investissements de l'ordre de **10 millions d'euros sur les stations de montagne depuis 2004** (dont environ 1.4 million par la CCVM) concernant la remise aux normes et modernisation des téléskis, création d'un équipement de neige de culture, des travaux de pistes, de bâtiments, le développement de nouvelles activités (trail, circuit ludique VTT,...)
- Sur les dernières années, environ **55 000 journées skieurs** comptabilisées par saison hivernale dont 44 000 au Schnepfenried (soit une moyenne de 510 skieurs/jour sur 85 jours d'ouverture).
- Une fréquentation de randonneurs ou contemplatifs largement supérieure sur les sites
- Plus de **400 élèves des écoles de la vallée** pratiquant le ski scolaire
- Un budget annuel de fonctionnement de **500 000 €** (hors amortissements) pour le syndicat mixte
- Une redevance sur le chiffre d'affaires de **100 000 €** versée au syndicat mixte par les exploitants pour les activités déléguées
- **2 emplois administratifs** à l'année et **7 emplois saisonniers** (pisteurs secouristes principalement) ; Des emplois générés chez les privés : environ **30 saisonniers** aux remontées mécaniques et autres activités des sociétés d'exploitation, moniteurs de ski, loueurs de matériel, impact sur l'activité des restaurateurs, hébergeurs, accompagnateurs en montagne,...

Promotion des équipements et services intercommunaux

Multipliant ses compétences, la CCVM réalise et gère de nombreux équipements (Espace culturel Saint-Grégoire, La Piscine, la déchetterie,...) et développe des services à la personne (Animations Jeunes, service de collecte des déchets ménagers, Trans'Vallée ...) qu'il s'agit de mettre en avant par des campagnes de communication adaptées, de façon ponctuelle et tout au long de l'année. Voici les principales missions et outils développés par le service communication :

- Le bulletin intercommunal
- Outils de communication pour améliorer le tri des déchets
- Les dépliants, plaquettes ou flyers promotionnels pour le centre nautique La Piscine, l'Espace culturel Saint-Grégoire, les stations de ski de la vallée de Munster,
- Les programmes des vacances du Bureau Animations Jeunes,
- Affiches et flyers du Réseau Parents 68
- Des encarts publicitaires (Journal des Spectacles, Bibouille, Magazine SO, guide pratique GREGO, ...),
- La gestion des relations presse : rédaction des communiqués ou dossiers de presse et invitations à la presse, revue de presse quotidienne et archivage des articles
- Administration et animation du site Internet et des réseaux sociaux, envoi d'une newsletter.
- Planification des reportages annuels de la WebTV de la Vallée de Munster.



➔ ZOOM

- **4 parutions par an** du bulletin intercommunal
- Toutes les éditions sont réalisés à l'interne (rédaction et composition)
- **20 reportages promotionnels de la vallée** sur la WebTV de la Vallée de Munster d'une durée de 3 minutes environ.
- **Près de 800 «j'aime» sur la page Facebook** «ComCom Vallée de Munster»
- **1300 abonnés** à la newsletter

Les réalisations budgétaires 2016

	Général	Centre Nautique Intercommunal	Assainissement collectif	Maison du Fromage	Fromagerie	Chaufferie bois
Section de fonctionnement	9.517.446 (D) 10.265.411 (R)	1.274.825 (D) 1.374.803 (R)	682.003 (D) 690.170 (R)	467.334 (D) 524.637 (R)	126.886 (D) 196.550 (R)	288.123 (D) 280.236 (R)
Section d'investissement (y compris Restes À Réaliser)	2.321.325 (D) 2.055.498 (R)	367.292 (D) 351.065 (R)	94.317 (D) 1.043.139 (R)	486.515 (D) 474.730 (R)	271.559 (D) 272.512 (R)	574.257 (D) 593.433 (R)
Résultats définitifs	482.138	83.751	956.989	45.518	70.617	11.289

Les grands postes de dépenses de fonctionnement du budget général

	CA 2016
Frais de personnel	802.615
Charges générales (y compris service «Ordures Ménagères»)	2.997.785
Intérêts des emprunts (sans ICNE)	60.900

Sur 9.169.870 € de dépenses :

- **29 %** sont reversés aux communes dans le cadre des attributions de compensations : 2.743.000 €
- **20 %** sont liés à la gestion des déchets ménagers (déchetterie, collecte OM) : 1.800.000 €
- **8 %** sont consacrés aux frais de personnels : 802.000 €
- **635.000 €** pour le fonctionnement des multi-accueils
- **355.000 €** pour le transport scolaire, le transport à la demande et la Navette du Schnepf'
- **390.000 €** pour l'aménagement et le fonctionnement des stations de ski
- **292.500 €** de soutien à l'Office de Tourisme
- **905.000 €** de subvention aux budgets annexes (Maison du Fromage, Fromagerie, Chaufferie ou Centre Nautique)

Les efforts de la collectivité se sont concentrés sur la réduction de la charge financière (négociation d'emprunt) et la maîtrise des frais de fonctionnement courants. Les baisses des dotations de l'État et des subventions de nos partenaires entament les possibilités d'investissements de la CCVM.

Les recettes de fonctionnement du budget général

- Les grands postes de recettes

	CA 2016
Recettes d'exploitation	751.520
Fiscalité (fiscalité additionnelle, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Taxe de séjour, taxe sur les remontées mécaniques)	6.320.050
Dotations et participations	2.240.900

Depuis 2011, la CCVM est en régime de fiscalité professionnelle unique. Elle perçoit également une fiscalité additionnelle sur les ménages. Dans ce cadre, elle reverse 2.750.000 € de fiscalité aux communes membres.

- Les taux et le produit de la fiscalité additionnelle

	TH	TFPB	TFNB	CFE	TEOM
Taux 2016	11,45%	3,53%	24,28%	25,22%%	10,96%
PM Taux moyens nationaux	9,24%	1,46 %	5,25 %	27,02 %	9,29%
Bases 2016	19.455.000	16.823.000	584.200	3.700.000	-
Produit 2016	2.227.598	593.852	141.844	933.140	-

La TEOM a évolué de 3%.

Il convient de mettre en exergue que l'État continue son désengagement. Une nouvelle baisse de la DGF est enregistrée sur l'année 2016.

- Évolution de la DGF depuis 2013

DGF	2013	2014	2015	2016
DGF Globale	1.462.854 €	1.381.938 €	1.182.191 €	1.004.602 €

La section d'investissement

Les investissements majeurs en 2016 :

- le remboursement des prêts
- les équipements divers du centre nautique
- les travaux de modernisation des points d'apport volontaire et les travaux d'accessibilité du centre de valorisation
- la réfection de la toiture de l'Espace culturel Saint-Grégoire

- Les grands postes de dépenses (BP + RAR)

	CA 2016
Remboursement du capital	334.862 €
Dépenses d'équipement	1.190.280 €

- La dette en capital

	CA 2016
Dette en capital au 31/12	1.804.697 €



Maison des services

9 rue Sébastopol
68140 MUNSTER
Tél. : 03 89 77 50 32
Fax : 03 89 77 07 98

www.cc-vallee-munster.fr
ccvm@cc-vallee-munster.fr

Retrouvez nous sur Facebook
ComCom Vallée de Munster
La Piscine
Espace Jeunes